



27 septembre 2021

Extension des prestations d'aide au logement sur le territoire cantonal

Un revenu modeste, le chômage, l'aide sociale ou encore l'endettement sont des facteurs qui rendent l'accès au logement très difficile. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a mandaté l'association Immo-Solidaire, active depuis 2012, afin d'offrir une aide à l'obtention d'un logement pour des personnes en situation de précarité. Cette association, qui collabore activement avec les entités publiques et parapubliques, peut notamment se porter garante pour des baux à loyer en faveur de personnes en situation d'insolvabilité. Déjà mandatée par certaines communes, Immo-Solidaire proposera désormais ses prestations sur l'entier du territoire cantonal.

Immo-Solidaire intervient actuellement sur plusieurs communes partenaires, sollicitées au fil du temps pour couvrir les besoins d'aide au logement de leurs citoyens. En partenariat avec cette association, le DSSC, par son Service de l'action sociale (SAS), a décidé de financer un projet d'extension qui lui permettra d'intervenir sur l'ensemble du territoire valaisan.

Afin de répondre aux besoins grandissants des personnes ou des familles à revenu modeste, Immo-Solidaire ouvrira, dès le mois d'octobre, un second bureau qui permettra d'accueillir les demandes du Haut-Valais et du Valais central. Le bureau déjà existant et basé à Sembrancher permettra de couvrir les autres régions du canton. Ainsi, une aide au logement pourra être proposée sur l'ensemble du territoire valaisan.

Public-cible

Ce programme cible les personnes ou les familles se trouvant dans une situation de précarité ou d'insolvabilité et qui, de facto, rencontrent des difficultés à trouver un logement. Immo-Solidaire intervient pour des personnes bénéficiaires de prestations de l'aide sociale, de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité, de prestations complémentaires, pour des rentiers AVS ou des *working-poops* domiciliés en Valais. Les catégories les plus représentées dans le cadre de ce soutien sont les familles monoparentales et les personnes seules.

Prestations

L'association a pour mission d'accompagner des personnes en situation de précarité dans leur recherche de logement, notamment en se portant garante de leur bail à loyer, ou en mettant à leur disposition des logements qu'elle leur sous-loue directement.

Un élément novateur du projet réside dans la volonté, à moyen terme, de développer la dimension préventive et de soutien, afin d'offrir aux personnes en situation de précarité qui en auraient besoin la possibilité de recouvrer une autonomie dans la gestion de leur logement. Les prestations de cette association comprendront ainsi



un suivi régulier des locataires par une assistante sociale, en collaboration avec les services officiels.

Partenariats

Les demandes sont adressées auprès d'Immo-Solidaire par des entités publiques telles que les centres médico-sociaux (CMS), les services de curatelle officiels, les institutions, les associations ou les organisations à caractère social ou reconnues d'utilité publique. Dans le cadre de l'extension du projet d'aide au logement, Immo-Solidaire souhaite développer son partenariat avec les CMS régionaux et accroître sa collaboration avec les régies immobilières officiant en Valais.

La structure Immo-Solidaire peut être jointe aux coordonnées suivantes :

Bureau Haut-Valais – Valais central

Verein Immo-Solidaire
Brückenmattenstrasse 17
3952 Susten
027 565 48 94
sekretariat@immo-solidaire.org

Bureau Bas-Valais

Association Immo-Solidaire
Rte du Gd-St-Bernard 5
1933 Sembrancher
027 565 26 51
sekretariat@immo-solidaire.org

Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 027 606 50 90

Roland Favre, chef de l'Office de coordination des prestations sociales, 027 606 48 77

Eliane Rosset, directrice de l'association Immo-Solidaire, 079 385 44 40